

Conditions de Réservation et informations complémentaires

Article 1 – durée du séjour : le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 2 – conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire des arrhes de 25% du montant total du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto. Un deuxième exemplaire est à conserver par le client. Le contrat conclu entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le prix du séjour restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 3 – annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire. a) Annulation sans frais jusqu'à plus de trente jours avant la date du séjour. Les arrhes sont remboursées au locataire. b) Annulation avant l'arrivée dans les lieux, jusqu'à 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux : Les arrhes restent acquises au propriétaire. c) Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Les arrhes restent également acquises au propriétaire. d) Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire rembourse les arrhes s'il annule la location plus de trente jours avant le séjour. S'il annule la location jusqu'à trente jours du séjour il rembourse les arrhes et reverse au client une somme égale à celle que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 5 – arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 6 – règlement du solde : Le solde du prix du séjour est versé à l'entrée dans les lieux.

Article 7 – Le nettoyage des locaux est à la charge du client pendant le séjour et avant son départ. Le ménage prévu de fin de séjour suppose une maison restituée en bon état, vaisselle faite et rangée, poubelles enlevées. Si ce n'est pas le cas les frais de ménage pourront être réévalués.

Article 8 – dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du client, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du contrat est demandé par le propriétaire. En l'absence de dégâts ce dépôt est restitué dans le délai d'un mois, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Article 9 – utilisation des lieux : Le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 10 – capacité : Le contrat est établi pour une capacité maximum de 6 personnes. Si le nombre de clients dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 11 – animaux : Le contrat précise que le client peut séjourner en compagnie d'un animal domestique à condition d'en faire la demande à la signature du contrat et qu'il ne soit pas

dangereux. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser l'accès des lieux aux animaux. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 12 – assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 13 – paiement des charges : En fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire, les charges non incluses dans le prix du séjour. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le contrat et dans la fiche descriptive, et un justificatif est remis par le propriétaire.

Renseignements complémentaires

Pour le lave-linge et le lave-vaisselle, en raison de l'acidité de l'eau, il est conseillé de prendre des produits simples. Donc pas de « 3 en 1 », ni adoucissant (ou peu et dilué à 50% à l'eau), ni sel. Mettre le minimum de lessive conseillé par le fournisseur.

Un bac à compost se trouve dans le petit chemin qui sépare le gîte de la maison. Les poubelles sont à déposer dans les bacs à 50 m de l'embranchement de la route d'Espalion à Saint-Côme d'Olt.

Le gîte est réservé aux non fumeurs. Il y a un cendrier sur la terrasse ce qui permet de garder un jardin correct.

Charges comprises Electricité : 10 kw/jour inclus dans le forfait Gaz (cuisinière) : bouteilles comprises dans le prix Chauffage fuel : d'octobre à mars, les prix de location tiennent compte du chauffage inclus. En dehors de ces dates les locataires peuvent demander d'allumer le chauffage central qui leur sera facturé 12 €/jour.

Charges et taxes non comprises Taxe de séjour : 1 €/jour/personne – les enfants de moins de 18 ans sont exonérés. Bois pour la cheminée de la salle de séjour : 1,4 € le panier (1er panier offert). Le locataire trouvera sur place un fonds de maison (huile, vinaigre...). Location de draps à la demande : 12 €/personne (les lits sont équipés de couettes, si vous préférez les couvertures, veuillez le préciser). Le linge de table et de toilette ne sont pas fournis. Service de ménage : 40 € (pour une maison correcte)

Les chiens et chats ne sont acceptés que s'ils ne sont pas dangereux et ne vont pas dans les chambres (à condition d'en faire la demande avant la signature du contrat). Les propriétaires ont un et parfois deux border-colle très sociables. Le locataire sera attentif à ne pas laisser de traces du passage de son chien dans le jardin